

1.1.4. Politique d'école

1.1.4.1. Déclaration d'intentions de la direction

Notre école doit être en mesure de répondre aux exigences de la formation actuelle. Il est donc indispensable que chacun ait le souci de donner le meilleur de lui-même afin d'améliorer la qualité de nos prestations. Nous devons rester à l'écoute des désirs de nos partenaires et veiller à répondre à leurs attentes. Des solutions réalistes pour accroître l'efficacité de notre mission, spécialement par l'amélioration des infrastructures devront être trouvées d'entente avec le Service des bâtiments et les Associations professionnelles. Nous nous engageons pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

Mais l'essentiel de notre réussite résidera toujours dans la qualité des relations humaines. La collaboration entre les maîtres, l'harmonie dans les sections, le partage des responsabilités seront les garants de la bonne marche de l'école.

La franchise dans les propos, la motivation et l'engagement de chacun permettront de vivre dans une ambiance propice à la concrétisation des objectifs fixés. Un dialogue constructif évitera les tensions et les incompréhensions. Nous veillerons à ce que le respect du travail de chaque partenaire devienne une constante. La concertation, l'aide et le conseil facilitent l'intégration de tout(e) nouveau(elle) collaborateur(trice). Par l'apport de chacun, notre système de fonctionnement s'améliorera. L'apprenti doit se sentir apprécié et il doit constater une solidarité, une unité de vue totales de la part des responsables. Cela représentera une carte de visite pour nous dont chacun bénéficiera.

1.1.4.2. Objectifs permanents

- Améliorer nos prestations pédagogiques, écologiques et administratives.
- Accroître l'autonomie.
- Augmenter les synergies avec nos partenaires.
- Développer les contacts au sein de l'école.

1.1.4.3. Moyens

- Mise sur pied de cours de pédagogie dans le cadre de l'école sous le patronage de l'Institut.
- Inciter les maîtres à suivre les cours de branches de l'Institut.
- Exiger de tous les nouveaux maîtres nommés d'entreprendre une formation pédagogique conformément aux bases légales.
- Faciliter la communication interne : extension du réseau informatique.
- Actualiser notre système informatique.
- Organiser des séances de maîtres avec des thèmes d'échange. (Exigences qualitatives, Violence/drogue)

1.1.4.4. Objectifs particuliers

Dans chaque revue de direction, des objectifs à court terme sont déterminés en fonction de l'actualité de l'école et des informations récoltées lors d'audits ou au travers de PP.